

**100%**  
AVEC LES  
**PROS**

# MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE ACCOMPLIR

## PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

**A**rtisans, commerçants, professions libérales, prestataires de services, êtes-vous sûrs de bien protéger votre activité contre les différents risques auxquels elle est exposée ? Avec la Multirisque Professionnelle Accomplir, Groupama assure vos responsabilités et votre outil de travail.

### LES POINTS FORTS

- **Une réponse complète** : assurance des responsabilités, défense des intérêts, protection de l'outil de travail et protection financière.
- **Une solution personnalisable qui s'adapte** aux responsabilités et aux risques propres à votre activité (hôtel, commerce alimentaire, professions de conseil...).
- **Des services utiles** : Informations Juridiques Téléphoniques, Télésurveillance des biens, Assistance professionnelle (locaux, personnes en déplacement, Assistance Informatique Pro, Allô travaux pro...).
- **Des formules d'assurances adaptées à votre budget** pour pérenniser votre activité tout en préservant votre trésorerie.



## Accomplir en bref

### ► L'ASSURANCE DES RESPONSABILITÉS DE VOTRE ENTREPRISE

Couvrir la responsabilité civile de votre entreprise (liée aux produits mis sur le marché ou aux travaux ou études réalisées pour le compte de la clientèle...).

### ► LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

En cas de litige professionnel, une protection juridique pour vous aider à trouver une solution à l'amiable et, en cas de procédure, prendre en charge vos frais de justice et d'avocat.

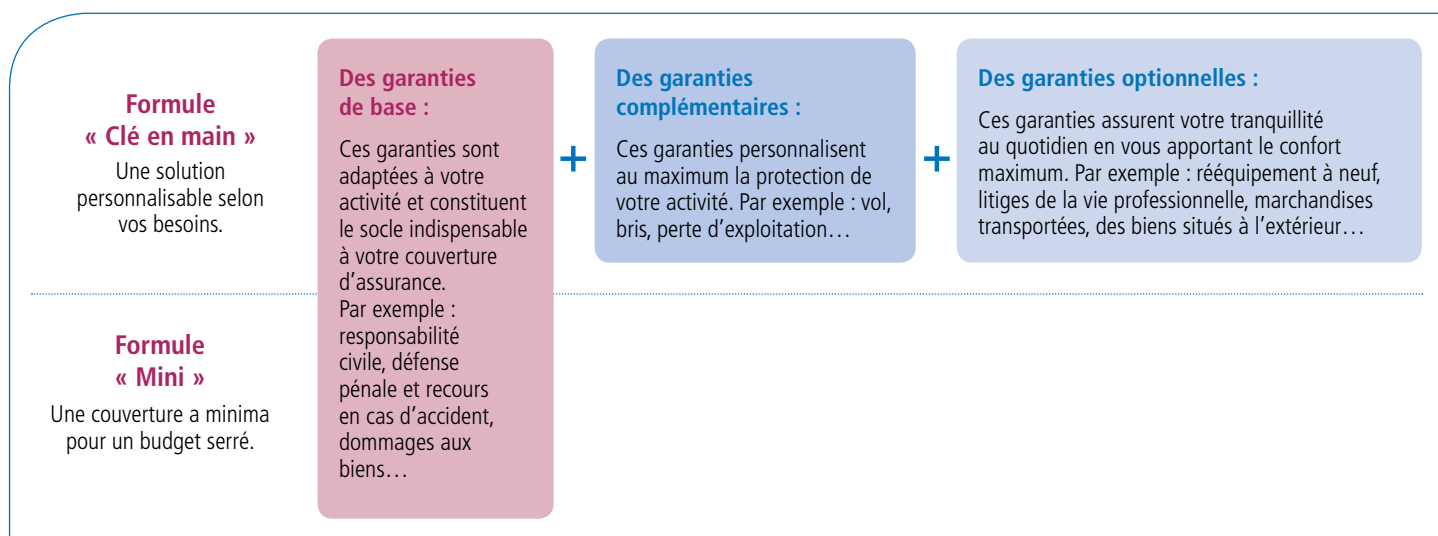
### ► LA PROTECTION DE VOTRE OUTIL DE TRAVAIL

- L'indemnisation des dommages et des frais consécutifs à un incendie, un dégât des eaux, un vol, un bris...
- Des modalités particulières d'indemnisation tenant compte de la nature des locaux (architecture particulière) et des caractéristiques de son contenu (option Rééquipement à neuf).

### ► LA PROTECTION FINANCIÈRE DE VOTRE ACTIVITÉ

En cas d'interruption de l'activité : garantie des pertes financières suite à tout sinistre indemnisé au titre du contrat (indemnisation de votre perte d'exploitation, voire de la valeur vénale du fonds de commerce), ou suite à la défaillance du personnel clé de votre entreprise.

## Vos choix à la souscription



## Votre contrat au fil des jours

- Grâce à la souplesse du contrat, vous pouvez modifier à tout moment le montant des garanties et des franchises ainsi que le choix de vos options en fonction de l'évolution de votre activité.
- De plus, votre conseiller Groupama, proche de chez vous, connaît votre univers professionnel et vous assiste au quotidien pour bâtir une solution d'assurance qui tient compte des particularités de votre métier.
- En cas de sinistre, vous êtes indemnisé au plus tard 10 jours après réception de votre dossier complet et acceptation du montant de l'indemnisation.

## Optimisez vos dépenses

- Votre cotisation tient compte des garanties choisies, de leur montant, des niveaux de franchise, de l'activité exercée, ainsi que de votre fidélité à Groupama.
- Pour faciliter la gestion de votre trésorerie, plusieurs échéanciers de paiement sont proposés : mensuel, semestriel ou annuel.

### ► ZOOM SUR LE « JOKER FRANCHISE »

Vous êtes client Groupama, sans sinistre depuis trois ans, avec une formule « Clé en main » ?


Au premier sinistre, vous bénéficiez du Joker Franchise : pas d'application de la franchise prévue à votre contrat <sup>(1)</sup>.

(1) Hors franchise réglementaire et selon les conditions et limites fixées au contrat.

#### En savoir plus

Contactez votre conseiller Groupama pour bénéficier des solutions adaptées à votre activité.  
Rendez-vous sur : [www.groupama-pro.fr](http://www.groupama-pro.fr)

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles – Entreprise régie par le Code des Assurances – Document et visuels non contractuels – Crédits Photos : Shutterstock Bikeriderlondon, Dinga – Réalisation :  atmedia – Groupama participe à la protection de l'environnement en utilisant un fournisseur référencé « Imprim'vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement, et finance le recyclage des imprimés par la taxe Écofolio.